



Les fournitures scolaires, une exception à la gratuité ?

Le principe de gratuité de l'école est affirmé dès le préambule de notre Constitution, pourtant la scolarité a un coût non négligeable pour les familles qui doivent chaque année racheter des fournitures scolaires.

En 2020, le coût de la rentrée scolaire a connu une hausse sans précédent de **+6,20%** ([Enquête CSF août 2020](#)) alors que ces dernières années il ne dépassait pas 1% de hausse.

Enjeux et revendications de la FCPE autour des fournitures scolaires

L'ensemble des enjeux autour des fournitures scolaires est étroitement lié à de nombreux sujets et revendications portés par la FCPE :

- La gratuité de l'enseignement public : est-il normal que les parents à l'école primaire financent de manière déguisée les dépenses de fonctionnement de l'école ? La réponse est non.
- La neutralité du service public de l'enseignement : il est interdit d'imposer une marque ou de faire de la publicité pour des entreprises. Et pourtant le lobbying des fournitures scolaires ne cesse de vouloir s'engouffrer au sein de l'École.
- L'égalité entre les élèves : Les classes dans le second degré sont le parfait exemple du saut en avant dans le budget des fournitures scolaires : calculatrice de marque, « workbook », mettent à mal le budget des familles mais aussi peuvent dériver vers des tensions famille-école.
- La santé des élèves : la campagne historique de la FCPE sur le poids des cartables est toujours d'actualité. Par ailleurs, nous prenons peu à peu conscience des [substances nocives](#) avec lesquelles sont fabriqués les fournitures scolaires.
- Le développement durable : stopper le gaspillage et favoriser le recyclage (qu'est-ce qu'on fait des 100 compas achetés à la fin de sa scolarité ?!)
- **La coéducation : les parents d'élèves élus doivent pouvoir dialoguer avec les enseignants et être acteurs dans l'élaboration de la liste des fournitures.**
- La pression autour de la réussite scolaire : trop de familles stressent à chaque rentrée pour respecter scrupuleusement l'achat d'une liste de fournitures longue comme le bras sous peine de ne pas réussir son année.

Que dit le Ministère en matière de fournitures scolaires ?

Depuis 40 ans, de nombreuses circulaires appelant à la modération et à la concertation en matière de fournitures scolaires ont été diffusées mais n'ont pas été suivies d'effets, faute d'obligation réglementaire. Ces circulaires préconisaient la mise en place d'une commission fournitures scolaires afin de permettre aux parents d'élèves de faire des observations ou des suggestions. La FCPE a joué historiquement un rôle important auprès du Ministère pour stabiliser de listes de fournitures modérées qui s'inscrivaient dans les circulaires.

Depuis la rentrée 2018, le ministère de l'Éducation nationale a cessé de publier une circulaire sur les fournitures scolaires, il se contente désormais de présenter une liste-modèle sur son site internet. **On peut souligner cependant le conseil de soutenir les actions d'achats groupés en lien avec les associations de parents d'élèves (packs fournitures, kits collégiens...).**

Actions FCPE qui trouvent en général un écho favorable auprès des chefs d'établissements.

Comment trouver notre place de parents d'élèves élus dans la concertation autour de l'élaboration de la liste ?

Les commissions fournitures scolaires ne se mettent pas partout en place car elles ne sont pas obligatoires. Voici quelques astuces testées et approuvées par des conseils locaux pour avancer sans commissions fournitures :

A l'école

Demander un RDV à la mairie

Impliquer tout le monde en proposant à la coopérative scolaire de travailler un projet éducatif autour des fournitures scolaires écoresponsables. (Le rôle de la coopérative scolaire est justement de regrouper adultes et élèves autour de projets éducatifs).

- *A noter qu'il y a quand même une obligation réglementaire : les listes doivent être validées en conseil d'école.*

Au collège et lycée

Identifier la personne référente qui va compiler les demandes de chaque enseignant pour faire la liste (CPE, etc ...)

Demander un RDV avec le chef d'établissement à la fin de l'année scolaire pour faire le bilan sur les fournitures inutilisées.

Utiliser comme porte d'entrée le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC). En effet vous pouvez utiliser cette instance obligatoire pour parler des fournitures scolaires et de la santé des élèves.

Impliquer les élèves sur le sujet : CVC, CVL, Maison des lycéens et syndicats lycéens.

- *A noter qu'il y a quand même une obligation réglementaire : les listes doivent être validées en conseil d'administration.*

En cas d'irrégularités ou de manquements dans la procédure d'élaboration et de validation des listes de fournitures scolaires, ne pas hésiter à contacter la Direction

des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) et le médiateur académique de l'Education nationale.

Informer tous les parents

A partir du mois de juin, toutes les familles doivent avoir accès à la liste définitive des fournitures scolaires demandée pour la rentrée suivante. Les parents d'élèves élus doivent donc veiller à ce que, comme le ministère le recommande, la liste des fournitures scolaires soit accessible :

- Par affichage physique dans un lieu accessible à tous les parents ;
- Par internet sur la page d'accueil du site internet de l'établissement et sur l'espace numérique de travail (ENT).

Ressources :

L'agence de la transition écologique (ADEME) a créé des ressources pratiques pour les parents afin d'équiper ses enfants sans risques pour la santé :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-pratique-comment-choisir-fournitures-scolaires.pdf>